

La pratique du sport

La ville de Libourne vous propose une école municipale du sport, des périodes de sport vacances et des randonnées avec la marche nordique.



École municipale du sport

Inscriptions

Enfants domiciliés et scolarisés à Libourne : le 17 juin 2019

Enfants domiciliés hors Libourne et scolarisés à Libourne : le 24 juin 2019

Cette école s'adresse aux enfants scolarisés en classe de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 tous les mercredis matin de 8h30 à 12h pendant les périodes scolaires.

La découverte d'une activité physique dure 3 à 4 séances. Durant l'année ce dispositif municipal permet de s'initier et de pratiquer pas moins de 8 disciplines différentes.

Sport Vacances

La Direction des sports propose aux **6/17 ans** de découvrir des activités multisports pendant les vacances scolaires **dans différents gymnases de Libourne.**

Comment obtenir la carte Marche Nordique ?

Des randonnées sont proposées les vendredis après-midi et samedis matin, encadrées par deux éducateurs sportifs de la ville de Libourne.

Tarifs : 31 € pour les Libournais et 43 € pour les non Libournais.

Elle peut être délivrée **à partir de 8 ans.**

Les pièces à fournir : Un certificat médical de moins de trois mois précisant la non contre-indication à la pratique de La Marche Nordique, un justificatif de domicile (taxe d'habitation), une photo d'identité, la fiche sanitaire
<https://www.libourne.fr/accueil/utile/sports/titre-par-defaut>

complétée et le règlement intérieur signé que vous trouverez à l'espace familles.

Tenue de sport exigée.



HOTEL DE VILLE

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser